

Passeports (année financière 1986-1987)

Passeports valides en circulation	4 464 342
Nombre total de passeports délivrés	980 000
Passeports délivrés par les missions à l'étranger	60 000
Augmentation du nombre total de passeports délivrés par les missions à l'étranger par rapport à l'année précédente	1,2 %

Voyages (année civile 1986)

Nombre total de voyages à l'étranger	40,4 millions
États-Unis (environ 10,8 millions de Canadiens y ont passé au moins une nuit)	38,1 millions
Pays autres que les États-Unis	2,3 millions
Europe (évaluation préliminaire)	1 119 000
Bermudes et Antilles (évaluation préliminaire)	481 000

Activités consulaires (année civile 1986)

Nombre total de dossiers ou de services rendus (approximativement)	627 498
--	---------

a) Dossiers :	
Rapatriements	484
Hospitalisations ou traitements médicaux	1 590
Décès	1 789
Détentions	1 102
b) Services :	
Passeports	165 396
Citoyenneté	42 364
Juridiques et notariaux	25 976
Demandes d'aide financière ou virements	4 266
Bien-être et demandes de localisation	8 400
Inscription des Canadiens	27 306
Conseils et aide	202 250
Garde d'enfants	905
Demandes diverses et de renseignements généraux (au comptoir)	145 670

Ressources consulaires (année financière 1986-1987)

Avance de fonds moyennant engagement à rembourser	
1982-1983	144 000 \$
1983-1984	147 000 \$
1984-1985	102 430 \$
1985-1986	104 261 \$
1986-1987	121 993 \$
Recouvrement	25 %
Années-personnes consacrées au travail consulaire, à l'Administration centrale et à l'étranger (nombre correspondant de postes)	198

Services des passeports

Le Bureau des passeports délivre des passeports ordinaires, diplomatiques et spéciaux aux Canadiens, ainsi que des certificats d'identité ou des documents de voyage pour les réfugiés aux résidents admissibles du Canada. Il prête également son concours aux missions qui délivrent des passeports à l'étranger.

Le Bureau gère ses opérations grâce à un fonds renouvelable et en principe, ces opérations sont censées s'autofinancer. Ses recettes proviennent des droits qu'il perçoit pour la délivrance des passeports et d'autres services connexes.

Au cours de l'année financière 1986-1987, la demande de passeports s'est maintenue au chiffre record de 980 000 enregistré l'an dernier. L'industrie des voyages a subi le contrecoup des craintes exprimées un peu partout dans le monde au sujet de la sécurité en Europe, et l'Exposition internationale de 1986 à Vancouver a connu un franc succès et a attiré une foule de touristes.

Au cours de l'année, des bureaux régionaux ont été ouverts à Montréal et à Toronto afin de répondre à la demande. Le service au comptoir représente maintenant 80 % des services sur le plan national.

Immigration et réfugiés

Le Ministère est chargé de la mise en œuvre du programme canadien d'immigration à l'étranger. En 1986, les missions canadiennes ont délivré 88 231 visas d'immigrants, une augmentation considérable par rapport aux 72 810 visas de l'année précédente. Plus des deux tiers des bénéficiaires faisaient partie des catégories de la famille, des réfugiés et des personnes acceptées pour des raisons humanitaires. Durant cette même année, le nombre des visas de visiteurs délivrés par les missions canadiennes augmentait de plus de 20 %, ce qui représente un peu plus de 330 000 visas.

Les règlements sur l'immigration, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1986 ont fixé de nouveaux critères de sélection pour les immigrants admis pour des raisons économiques désireux de s'établir au Canada. En conséquence, l'immigration dans cette catégorie a augmenté de 51 %. Durant la même période, le nombre d'immigrants entrepreneurs s'est également accru. En 1986, 2 400 visas ont été délivrés à des investisseurs, et les investissements escomptés pourraient créer plus de 12 000 emplois.

Un système de recouvrement des frais de service a été instauré le 3 février 1986 dans le cadre de mesures gouvernementales destinées à réduire le déficit et à éviter d'accroître le fardeau financier des contribuables canadiens de façon déraisonnable. Ce système consiste à demander aux personnes qui veulent expressément obtenir certains services d'en assumer les frais afférents. Ainsi, des frais sont exigibles pour l'étude d'une demande de résidence permanente ou pour l'obtention d'un permis temporaire. Les réfugiés et les membres de catégories désignées, les étudiants et les diplomates sont dispensés de ces frais. Il est prévu qu'environ 15 millions de dollars seront ainsi récupérés annuellement, soit un tiers des frais réels de traitement des demandes.